

**Alain TRANNOY** (EHES, AMSE, Conseiller scientifique à France Stratégie)

Rapporteur référent sur l'évaluation réalisée par TEPP

27 septembre 2016

Le rapport final fourni par l'équipe TEPP est d'excellence facture et délivre des résultats sur les effets causaux pour les années 2013 et 2014 qui permettent de se faire une idée sur l'emploi des sommes versées par l'Etat aux entreprises au titre du CICE. Avant de commenter la méthode et les résultats, j'aimerais revenir sur les difficultés spécifiques que présente l'évaluation du CICE.

### **1. Des difficultés majeures et spécifiques**

La première difficulté provient du fait qu'il n'y ait pas eu d'expérimentation en amont sur un échantillon d'entreprises. La seconde est que le « traitement CICE » concerne toutes les entreprises, pourvu qu'elles rémunèrent des salariés en dessous de 2,5 SMIC. Il en résulte l'absence de groupe de contrôle « naturel » pour apprécier vraiment l'effet causal du dispositif. C'est particulièrement handicapant pour apprécier l'efficacité du CICE comme outil ayant permis à des entreprises en difficulté de se maintenir en soulageant leur trésorerie. Cet effet de « sélection » sera difficilement mesurable et avec les données mobilisées, il ne peut pas l'être. Enfin, la dernière difficulté est que les gouvernements successifs entre 2011 et 2013 ont introduit des dispositifs qui ont d'une part contribué à alourdir la fiscalité des entreprises en 2013, année de mise en place du CICE, et d'autre part asséché une partie de la clientèle des entreprises françaises, les ménages français. Selon l'organisme COE-REXECODE, les dispositifs introduits dans les lois de Finances hors CICE ont entraîné un alourdissement des prélèvements obligatoires des entreprises de 31,7 milliards d'€, et de 41,7 milliards d'€ sur les ménages, en 2013 par rapport à la situation de 2010. Pendant que la trésorerie des entreprises bénéficiait du CICE, elle était drainée simultanément négativement par les autres dispositifs (relèvement du forfait social, de l'IS par exemple). Pour la seule année 2013, l'incidence cumulée des dispositions fiscales a entraîné une augmentation de la charge fiscale pesant sur les entreprises de 15 milliards par rapport à 2012, hors CICE. Simultanément, la déprime de la demande était entretenue par une augmentation de la pression fiscale sur les ménages. C'est à l'aune de ce contexte que doit être mesuré aussi les effets du CICE, en particulier pour l'année 2013. Pour contrôler de ces effets complexes, un très grand nombre de variable de contrôles est a priori le bienvenu.

## **2. Méthode**

En dépit de ces grandes difficultés, la grande célérité des administrations, la grande qualité des équipes et leur travail acharné, ainsi que la mobilisation constante du comité technique permettent quand même de tirer des conclusions sur 2013-2014. L'équipe TEPP a mobilisé les grandes bases statistiques disponibles et a conduit un travail très soigneux qui procède par étapes pour essayer de cerner au plus près les effets causaux. L'idée majeure a été de comparer les effets du CICE en distinguant les entreprises selon l'intensité du traitement en définissant des quartiles d'entreprises. Cette méthode a déjà fait ses preuves dans des études antérieures sur l'effet d'autres dispositifs. Les entreprises sont ainsi essentiellement sélectionnées selon le degré de qualification de leur main d'œuvre. Les entreprises les plus bénéficiaires du CICE sont celles pour lesquelles peu de salariés sont rémunérés au-delà de 2,5 SMIC. Les secteurs du bâtiment, du transport, du commerce, de l'industrie agro-alimentaire, et des services à la personne sont a priori plus particulièrement représentés parmi le quartile des entreprises les plus bénéficiaires. Bien évidemment, la variable de traitement (% de CICE par rapport à la masse salariale) souffre d'un biais d'endogénéité. Il est nécessaire d'utiliser des variables instrumentales pour apprécier véritablement l'effet causal, c'est-à-dire des variables très fortement corrélées au traitement (ici le montant relatif de CICE) mais qui ne puissent être influencées par l'ensemble des variables inobservables qui ont pu influencer l'efficacité du traitement sur le résultat (dans cette étude, essentiellement l'emploi, les salaires et la masse salariale). L'instrument utilisé est adéquat, le montant hypothétique du CICE qu'aurait perçu une entreprise en 2012, calculé sur la distribution et la masse salariale constatée en 2012 qui, en raison du calendrier du CICE, n'a pas pu être impactée par le CICE, mais est évidemment corrélée au montant du CICE en 2013 et les années suivantes, car la structure salariale ne se déforme pas très vite. De plus, un riche ensemble de variables de contrôles a été utilisé, dont l'appartenance à un secteur, nécessité qui a été soulignée au paragraphe précédent.

## **3. Résultats**

L'effet causal sur l'emploi est positif mais est de faible ampleur. Il est concentré dans le quartile des entreprises les plus bénéficiaires et l'estimation économétrique aboutit à la préservation ou à la création de 45 000 emplois et 115 000 emplois par rapport à la situation contrefactuelle sans CICE. Cet effet, en quelque sorte microéconomique, est sans doute en deçà de l'effet global macroéconomique. En effet, cette estimation ne rend pas compte des emplois préservés du fait que des entreprises n'ont pas fait faillite en raison du CICE. En effet, l'équipe de recherche TEPP, tout comme l'équipe de recherche LIEPP, travaille sur un échantillon cylindré d'entreprises toutes survivantes en 2012, 2013, 2014.

La croissance de l'emploi causée par le CICE concerne les ouvriers, alors que l'effet causal serait négatif pour les cadres. Les résultats sont plausibles mais il ne faut pas oublier la hausse du forfait social concomitante du CICE qui a pu impacter négativement plus particulièrement les entreprises les moins bénéficiaires du CICE (le premier quartile). Il est donc possible que l'effet estimé sur les cadres capture aussi en partie l'effet de la hausse du forfait social intervenu en septembre 2012 mais qui a joué à plein en 2013.

Les effets de modération du salaire moyen peuvent capter des effets de composition et découler directement des effets contrastés sur l'emploi, augmentation de l'emploi ouvrier et diminution de l'emploi cadre, comme d'autres effets modérateurs des salaires eux-mêmes, comme la hausse du forfait social qui a pu jouer comme un frein à la hausse des salaires (effet d'incidence classique).

La masse salariale a augmenté causalement d'environ 3,2 milliards d'€ (intervalle de confiance entre 2 et 4) ce qui représente grosso modo 20 % du coût du CICE pour 2013. C'est le principal résultat obtenu par l'équipe TEPP. Comme pour l'emploi, cet effet microéconomique est peut-être minoré par rapport à l'effet global car il ne mesure pas l'effet de sélection en termes de survie d'entreprises. Le reste du CICE a donc été employé à d'autres usages. Les résultats de cette recherche ne permettent pas à ce stade d'affirmer avec une grande certitude quels ont été ces autres usages.